



Millénaire3

Le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon

## Les grandes dates des universités et des grandes écoles en Sciences humaines et sociales sur l'agglomération lyonnaise

*L'implantation des universités à Lyon est assez récente au vu de l'histoire des universités françaises. Cependant, s'agissant du domaine des Sciences humaines et sociales qui est de constitution récente et qui n'émerge véritablement qu'au cours du XIXe, **la situation de l'agglomération suit le mouvement général, sans retard particulier**. Plus largement, l'essor de ces disciplines à partir du XIXe et leur très fort développement au XXe siècle s'explique par les besoins d'analyse sans cesse croissant : l'avènement d'une société industrielle et le développement de la société de consommation fait appel à la statistique, à l'analyse des modes de vie, à la planification, toutes données produites par les Sciences humaines et sociales.*

**Qu'entend-t-on par Sciences humaines et sociales ?** Tout d'abord, il faut opérer une distinction entre les Sciences humaines et les Sciences sociales :

**Les Sciences humaines ou sciences de l'homme** sont formées d'un ensemble de disciplines ayant toutes un lien avec l'humain. Autrement dit, toutes les disciplines qui touchent à la culture de l'être humain et à ses réalisations peuvent être considérées comme des disciplines ayant un lien, plus ou moins direct avec les Sciences humaines. Quant aux **Sciences sociales**, elles relèvent plus précisément de ce qui touche à l'étude des interactions humaines. Elles sont constituées de matières comme la sociologie, l'anthropologie, l'ethnologie, l'histoire, la géographie, l'économie, la gestion, le droit, la politologie, la psychologie sociale et les sciences des religions.

*L'émergence des différentes disciplines qui forment l'ensemble des Sciences humaines et sociales ne s'est pas faite en un seul temps : **certaines ont une histoire très longue, d'autres sont beaucoup récente**. La plus ancienne est probablement la philosophie, dont on trouve des traces à partir du VIIe siècle avant JC. Puis vient l'histoire, qui apparaît au Ve siècle avant JC ainsi que la géographie qui en Grèce est à la fois science et philosophie. Au Moyen-Âge, voire un peu avant, l'on commence à étudier les langues, puis viennent les sciences politiques qui apparaissent au XVIe avec notamment les écrits de Nicolas Machiavel, puis la géographie. Mais ça n'est qu'à partir du XVIIIe, que l'on entre dans l'ère où l'acception des Sciences humaines et sociales telle que nous la connaissons, commence à se cristalliser. C'est à cette époque que se constituent l'ethnologie, l'anthropologie, la sociologie, ainsi qu'une science des sciences : l'épistémologie.*

En bleu : national

En noir : local

**XIIIe siècle** : Constitution des premières universités françaises. **La Sorbonne à Paris, en 1200, l'Université de médecine de Montpellier en 1220, puis Toulouse en 1229**. Ces facultés sont autonomes et dotées de privilèges importants. Elles forment aux responsabilités civiles et religieuses, on y enseigne les « arts libéraux » que sont alors la grammaire, la rhétorique, la logique, l'arithmétique, la musique, l'astronomie et la géométrie ainsi que la théologie. Le droit et la médecine, bien que



considérées comme des disciplines « pratiques » ont tout de même une place dans ces facultés nouvelles.

**XIVe siècle : La création de facultés s'étend à tout le territoire français :** 1303 en Avignon (qui propose la totalité des enseignements de l'époque dans quatre facultés), 1306 à Orléans (avec principalement une faculté de droit), 1364 à Angers (où l'on trouve une faculté de droit, de médecine et de théologie puis à partir du XVe une faculté des Arts), etc.

**XVIe au XVIIIe siècle :** Pendant cette longue période, les universités ne semblent plus jouer le rôle de foyers culturels créateurs. **Certaines grandes villes, et notamment Lyon, résistent à la création d'universités** du fait sans doute de la méfiance conjointe des édiles locales et des élites bourgeoises.

**XIXe siècle : Les activités de recherche relèvent le plus souvent d'institutions extra universitaires,** de sociétés savantes ou savants libres isolés.

**1806 : Napoléon crée les universités impériales.** Universités d'Etat, elles jouissent du monopole de l'enseignement. Elles font « table rase » du passé médiéval et de l'ancien régime. Les universités sont alors un lieu de formation pour les cadres de la société post-révolutionnaire et de la société industrielle naissante.

**1808 : Des facultés de lettres sont créées près de chaque lycée.** À peine instaurée, celle de Lyon est supprimée en 1816.

**1833 :** Création de la **Faculté des sciences** à Lyon.

**1838 :** Création à Lyon de la **Faculté des lettres** qui enseigne la philosophie, l'histoire, la littérature ancienne, la littérature française et étrangère.

**1839 :** Une **Chaire de droit commercial** est établie par le Conseil municipal et la Chambre de commerce de Lyon.

**1850 : Les Universités impériales deviennent les Universités de France.** Une Académie chargée de les superviser est constituée à l'échelle des Départements concernés.

**1854 :** L'Université en tant que corps constitué disparaît et laisse place aux Facultés.

**1864 :** Création à Lyon d'une **Chaire d'économie politique**.

**1872 : Création de l'Ecole de Commerce** à l'initiative de la Chambre de commerce de Lyon.

**1875 : Le Parlement adopte un projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur.**

**1875 : Création de la Faculté de droit** qui accueille désormais la Chaire de droit commercial et celle d'économie politique. Cela met fin à l'obligation pour les étudiants lyonnais d'aller à Paris, Dijon ou Grenoble pour suivre leurs études. Une



apparition si tardive s'explique par l'opposition de Grenoble, qui ne souhaitait pas que se crée une faculté concurrente à 100 kilomètres de distance.

**1875** : Suite à la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, une **Faculté de droit** est créée par des Catholiques Lyonnais « sous la haute protection des évêques ».

**1876** : L'Ecole de Commerce est transformée par la Chambre de Commerce en une **Ecole lyonnaise de commerce et de tissage**.

**1877** : Mise en place d'une Faculté des lettres et d'une Faculté des sciences. Ces trois facultés sont alors regroupées au sein de l'**Université catholique de Lyon**.

**1877** : **Véritable démarrage de la Faculté des lettres** : depuis sa constitution en 1838 et jusqu'à 1877, elle a connu, tout comme la Faculté des sciences une activité très modeste.

**1878** : **Création de l'École de théologie** de l'Université Catholique de Lyon.

**1886** : L'École de théologie de l'Université Catholique de Lyon devient la Faculté de Théologie.

**1893** : **La loi autorise les facultés de se regrouper en universités.**

**1896** : **Édification du palais de l'Université** du à l'architecte Abraham Hirsch. La construction de ces bâtiments monumentaux sur la rive gauche, Quai Claude Bernard, a suscité une longue polémique. Destinés en première instance aux Facultés de Médecine et de Sciences, ils accueillent aussi les Facultés de Droit et de Lettres. Aujourd'hui, les Universités Lumière Lyon 2 et Jean Moulin Lyon 3 occupent toujours ces bâtiments.

**1896** : **Création de l'Université de Lyon** par la Loi du 10 juillet 1896 permettant de regrouper en une seule entité les anciennes Facultés indépendantes de Sciences, Médecine, Droit et Lettres.

**1932** : Création de la **Faculté de Philosophie à l'Université Catholique**.

**1939** : **Création du CNRS** (Centre national de la recherche scientifique). Cette structure naît de la fusion de la Caisse nationale de la recherche scientifique et de l'Office national des recherches scientifiques et des inventions. Pendant les premières années de son existence, et notamment pendant la Seconde guerre mondiale, le CNRS se consacre à la recherche appliquée dans les domaines militaires et économiques. Après guerre, il s'oriente vers la recherche fondamentale.

**1945-1958** : **Début de l'accroissement des effectifs étudiants**, mais les universités ne sont pas au centre des préoccupations de cette période de reconstruction.

**1948** : **Création de l'Institut d'études politiques (IEP)** de Lyon, trois ans après celui de Strasbourg. Cette institution est due à la volonté de décentraliser les études



Millénaire3

Le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon

politiques dispensées jusqu'alors à l'Ecole Libre des Sciences Politiques de Paris (devenue ensuite Institut d'Etudes Politiques de Paris).

**1950-1970** : Pendant cette vingtaine d'années, on assiste à **un développement institutionnel, universitaire et humain sans précédent pour les sciences sociales et humaines**. Cette croissance s'explique par la création d'organismes ou d'instituts conduisant des recherches appliquées sur des questions sociales et économiques (Credoc, Credes, Ifop, Cordes, etc.). Ces structures travaillent notamment pour les ministères, le Commissariat au plan et les grandes administrations (études liées à l'aménagement du territoire, études sur la consommation, études sur la santé et la politique familiale). Les sciences humaines et sociales constituent pendant cette période un outil d'aide à la décision pour les politiques publiques de développement économique et social. D'autre part, la démocratisation de l'enseignement supérieur provoque le recrutement d'enseignants dans ces filières. Alors que jusqu'à la fin des années 50 les moyens affectés au recrutement et au fonctionnement des filières SHS étaient faibles, la tendance s'inverse radicalement à partir des années 60.

**1960** : Dans les années 60, **création des Unités associées au CNRS** : Cela permet aux laboratoires universitaires d'être reconnus et soutenus par le CNRS. Ces unités couvrent toutes les disciplines scientifiques.

**1968** : **Lois Edgar Faure instituant l'autonomie juridique des universités**, leur pluridisciplinarité et la participation des représentants de l'université à leur conseil d'administration.

**1960-1990** : Explosion du nombre d'étudiants sur le territoire national. **De 215 000 étudiants en 1960, l'on passe à plus de 2 000 000 dans les années 90.**

**Décembre 1969** : **Constitution de l'Université Lyon 2, suite à la loi Edgar Faure**. Elle regroupe le Droit, les Lettres et les Sciences humaines. En raison de la croissance exponentielle du nombre de ses étudiants, l'Université Lumière s'établit à Bron sur un nouveau campus. Elle propose plus de 210 formations diplômantes dans quatre domaines d'enseignement principaux : les Humanités et sciences humaines, les Sciences des sociétés et de leur environnement, l'Économie et la gestion, le Droit. Ces disciplines sont réparties en :

- 6 Facultés : Anthropologie et sociologie, Sciences économiques et de gestion, Droit et science politique, Géographie, histoire, histoire de l'art et tourisme, Langues, Lettres, sciences du langage et arts ;

- 7 Instituts : Communication, Études du travail de Lyon, Formation syndicale, Psychologie , Sciences et pratiques d'éducation et de formation, Institut universitaire de technologie, Lumière, Institut d'études politiques de Lyon ;

- 2 Départements de formation : Formation innovante en langues et techniques pour la recherche et l'enseignement (Filtre), Centre international d'études françaises (Cief).

Par ailleurs, l'Université Lyon 2 abrite 46 Laboratoires de recherche, dont 21 reconnus également par le CNRS, 4 écoles doctorales (soit 1 250 doctorants et 115 doctorats délivrés chaque année), elle organise en outre une soixantaine de colloques par an.



**1970** : Dans les années 1970, l'IEP Lyon est intégré à l'Université Lyon 2.

**Juillet 1973** : Scission de l'Université Lyon 2 et **création de l'Université Lyon 3**. Cette scission est une conséquence directe des événements de Mai 68 et de la « politisation » des universités, Lyon 2 s'affichant plus à gauche et Lyon 3 plus à droite. Cette dernière est dédiée au Droit. Elle possède un pôle de Langues et Lettres, des départements de Géographie et Aménagement, d'Histoire et le premier Institut d'administration des entreprises (IAE) de France.

**1974** : **Transfert à Villeurbanne de l'Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires (ENSB)**.

**1980** : Dans les années 80, le **CNRS** entame une série d'actions interdisciplinaires pour mieux répondre aux questions posées par la société à la science.

**1987** : **L'Université Lyon 2 devient l'Université Lumière Lyon 2**. Création du logotype par l'école d'Arts appliqués de Lyon, traduisant les nouvelles ambitions de l'Université : « offrir le plus large accès aux fondements mêmes de la culture, favoriser l'action et l'ouverture au monde avec toujours une extrême rigueur intellectuelle ».

**1990** : À partir des années 90, **les établissements d'enseignement supérieur peuvent signer un contrat avec le CNRS** et le Ministère chargé de la Recherche pour une période de quatre ans sur un programme scientifique précis.

**1992** : **L'Ecole nationale supérieure des bibliothécaires devient par décret l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)**.

**1993** : **Installation d'une partie de l'Université Lyon 3 dans les locaux de la Manufacture des tabacs** (édifiée en 1932), bâtiment acquis par la Communauté urbaine de Lyon. L'autre partie de l'Université demeure implantée sur les berges du Rhône.

**1995** : **Création du Pôle universitaire de Lyon** par les six établissements de Lyon habilités à délivrer des doctorats. Il regroupe aujourd'hui 15 établissements et a pour mission de promouvoir l'enseignement supérieur à Lyon.

**1999** : **Fusion de l'ENSSIB avec l'Institut de formation des bibliothécaires**.

**2000** : **Implantation de l'Ecole normale supérieure Lettres et sciences humaines (ENS-LSH) à Lyon**. Elle rejoint par la même occasion le PUL.

**2001** : **Transformation du PUL en Groupement d'Intérêt Public (GIP)** et accueil de deux nouveaux membres : l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Lyon (IUFM) et l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT) qui quittera le groupement en décembre 2004.

**2004** : **Prolongation du dispositif PUL** et intégration à cette occasion de l'Institut National de la recherche pédagogique (INRP) et de l'Institut Polytechnique de Lyon





(IPL) qui regroupe par ailleurs 4 établissements : CPE Lyon, ECAM Lyon, ISARA Lyon et Itech Lyon.

**2005 : Implantation de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP)** sur le site de l'ENS Lettres et sciences humaines.

**2005 : Ouverture de locaux pour l'Université catholique Place Carnot**, comportant notamment sept amphithéâtres, un Centre de ressources documentaires, des salles multimédias, des laboratoires de langues, etc. Ce nouveau bâtiment accueille plus de 1 500 étudiants en Droit, Sciences économiques et sociales et langues. Il accueille la Faculté de Droit, l'Ecole supérieure de commerce et management, l'Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL), le Centre international d'études pour le développement local (Ciedel), l'Institut des sciences de la famille (ISF), l'Ecole supérieure de traduction et relations internationales (Estri).

**2005 : Création de l'Université Populaire** par deux professeurs de Lyon 2, Emmanuel Dockès et Philippe Corcuff. L'Université Populaire de Lyon s'inspire de la tradition des Universités Populaires au XIXe siècle telle qu'elle a été réactivée par le philosophe Michel Onfray avec la création de l'Université Populaire de Caen en octobre 2002. L'objectif de cette initiative est d'offrir un accès le plus large possible à l'enseignement, notamment sur les Sciences humaines et sociales.

**2006 : Mise en place des Réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA).** Le Projet retenu en Sciences humaines et sociales se définit par un réseau de quatre instituts d'études avancées localisés à Lyon, Nantes, Aix et Paris. Le site lyonnais est composé de l'ENS Lyon, des Universités Lyon 2 et Lyon 3, de l'IEP de Lyon, de l'Institut des sciences de l'homme, de la Maison de l'Orient méditerranéen (Mom), de l'ENSSIB, de l'INRP, de l'Ecole de management (EM) Lyon et du CNRS. Les instituts d'études avancées veulent constituer des foyers d'attractivité, des centres d'échanges privilégiés pour développer la recherche dans le domaine des SHS et contribuer activement à la construction d'un espace européen de la recherche.

**2007 : Le Pôle universitaire de Lyon (PUL) devient le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).** En lien avec la conférence de Lisbonne sur l'Europe de la connaissance, des restructurations sont avancées à travers la loi d'orientation pour la recherche d'avril 2006. PRES, RTRA et Instituts Carnot sont les outils de cette restructuration qui favorise le rapprochement et le travail interdisciplinaire pour améliorer la compétitivité et la visibilité des universités au niveau mondial.

**2007 : Création de l'appellation « Université de Lyon » dans le cadre du PRES.** Suite à l'attribution de la 267<sup>e</sup> position à l'Université Claude Bernard Lyon 1 dans le classement de Shanghai, les membres du PUL décident de créer un PRES « Université de Lyon » afin de regrouper sous une même bannière un système jusqu'alors trop dispersé. L'objectif du PRES est de pousser les établissements à mutualiser leurs moyens humains, matériels et financiers. De la constitution du PRES, découle une implication accrue des établissements membres qui s'engagent entre autres à délivrer des diplômes « Université de Lyon » et notamment les doctorats. Les chercheurs signeraient leurs publications sous le sceau de l'Université de Lyon et non plus seulement sous celui de leur laboratoire.



**Millénaire3**

Le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon